

**Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du jeudi 8 décembre 2016  
Adopté par le Conseil d'administration du mardi 28 février 2017**

**Administrateurs présents**

**Membres de droit :**

Madame Nathalie Ethuin

**Personnalités extérieures :**

Monsieur Louis Dreyfus

Madame Audrey Linkenheld

Madame Agathe Doublet

**Professeurs des universités :**

Monsieur Philippe Darriulat

Monsieur Pierre Mathiot

Monsieur Patrick Mardellat

Monsieur Aymeric Potteau

**Autres personnels d'enseignement :**

Madame Elise Julien

Monsieur François Benchendikh

Madame Anne Bazin

Monsieur Cédric Passard

Madame Cécile Leconte

**Personnels Biatss :**

Monsieur Jean-François Baton

**Etudiant-e-s :**

Madame Gaëlle Masson

Monsieur Robin Magisson

Madame Julie Bouchayer

Monsieur Maxime Barbier

Madame Pauline Losson

Monsieur Aubin Bernard

Madame Camille Sebire

Madame Clara Le Guyader

Monsieur Pierre Albisser

**Administrateurs représentés**

**Membres de droit :**

Madame Nathalie Loiseau, *procuration à Louis Dreyfus*

Madame Brigitte Mangeol, *procuration à Louis Dreyfus*

Monsieur Olivier Duhamel, *procuration à Pierre Mathiot*

**Personnalités extérieures :**

Monsieur Patrick Kanner, *procuration à Agathe Doublet*

Monsieur Gérald Darmanin, *procuration à Agathe Doublet*

Monsieur Alexandre Lallet, *procuration à Pierre Mathiot*

**Professeurs des universités :**

Monsieur Michel Lascombe, *procuration à François Benchendikh*

**Autres personnels d'enseignement :**

**Etudiant-e-s représentés :**

**Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :**

Monsieur Benoît Lengaigne, directeur

Madame Chantal Figueroa, directrice générale des services

Madame Isabelle Tavernier, agent comptable de Sciences Po Lille

Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques

Madame Emilie Decarne, présidente de l'Association des diplômés, *représentée par madame Marie Clergue*

Madame Perrine Cambier-Meerschman, directrice de la bibliothèque de Sciences Po Lille

Monsieur Pierre-Laurent Simoni, contrôleur budgétaire de Sciences Po Lille

Madame Laurène Alluis, attachée-stagiaire de l'IRA de Lille.

*Ouverture de la séance à 18h10 sous la présidence de monsieur Louis Dreyfus, président du Conseil d'administration.*  
Le directeur précise que c'est le dernier Conseil administration dans les locaux du 84 rue de Trévisé.

## **I - INSTALLATION DES NOUVEAUX ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SCIENCES PO LILLE**

Benoît Lengaigne rappelle que les élections étudiantes ont eu lieu le 24 novembre 2016.

Sont élus :

- Pour la liste « Up ! Unis pour un Projet » : Madame Gaëlle Masson, monsieur Robin Magisson, madame Julie Bouchayer, monsieur Maxime Barbier et madame Pauline Losson ;
- Pour la liste « Paliens Engagés » : Monsieur Aubin Bernard et madame Camille Sebire ;
- Pour la liste « Sud-Solidaires Etudiant-e-s » : Madame Clara Le Guyader et monsieur Pierre Albisser.

Suite aux élections partielles des collèges des enseignants chercheurs, monsieur Patrick Mardellat et madame Cécile Leconte ont été élus au Conseil d'administration respectivement dans le collège des professeurs d'université et dans le collège des maîtres de conférences.

## **II - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2016**

Monsieur Dreyfus demande si les administrateurs ont des remarques à formuler sur ce document avant de le mettre au vote. Les représentants étudiants de la liste « Sud - Solidaires Etudiant-e-s » souhaitent faire ajouter une mention dans le procès-verbal, par rapport aux propos d'Anaïs Dudout sur la formation continue. Le délai de cinq jours n'ayant pas été pris en compte, la remarque ne peut être intégrée. Le document est soumis au vote :

Votants : 29    Pour : 29    Contre : 0    Abstentions : 0

**Le procès-verbal est approuvé à la l'unanimité**

## **III - BIBLIOTHEQUE**

L'ordre des points abordés est modifié. Le point Budget 2017 et le point Bibliothèque sont inversés afin de pouvoir traiter le premier en présence de monsieur Simoni, contrôleur budgétaire qui devrait arriver.

Madame Perrine Cambier-Meerschman, conservatrice, directrice de la bibliothèque de Sciences Po Lille depuis septembre 2016 témoigne de son enthousiasme dans ses nouvelles fonctions.

Elle présente une analyse en quatre parties (« Forces - Faiblesses - Opportunités - Menaces ») des enjeux relatifs à la bibliothèque en partant d'un état des lieux.

Madame Cambier-Meerschman insiste sur le fait qu'elle a partagé ses constats avec son équipe et que les échanges qui s'en sont suivis ont démontré l'adhésion et la lucidité de l'ensemble des personnels quant à ces enjeux.

Les principales « **forces** » de cette direction « bibliothèque » sont :

- Etre considérée comme un axe stratégique de la politique de l'école ;
- L'écoute et l'intérêt de l'équipe de direction ;
- Une bibliothèque vécue aussi comme un espace de créativité et pas seulement comme un fonds documentaire ;
- Un nouveau bâtiment d'une qualité esthétique remarquable ;
- Une localisation en plein centre-ville ;
- Un public captif, motivé, avec lequel il est facile d'interagir ;
- La singularité de cette bibliothèque sur le site lillois, site dynamique sans égal sur le territoire national (Learning center de Lille 1, nouvelles bibliothèques de Lille 2 et de Sciences Po Lille, projet concernant la bibliothèque de Lille 3).

Les points de « **faiblesse** » recensés sont en grande partie structurels. Il s'agit de :

- L'inadaptation d'une grande partie des collections aux besoins de l'école, enjeux scientifiques non maîtrisés et déséquilibre entre ouvrages disponibles en magasin et en libre accès ;
- Absence complète de politique documentaire, d'outils de gestion des collections et des services, de culture de l'évaluation ;
- Un service fermé sur lui-même pendant plus de 10 ans en décalage avec d'autres services en termes de développement ;
- Visibilité faible du service et de la mission de ses agents ;
- Image dégradée au sein de l'école ;

- Nombre d'agents critique qui peut engendrer un problème de continuité de service public en cas d'absence imprévue ;
- Equipe qui n'a pas la culture du management par projet de service, réunion d'équipe, ... ;
- Faiblesse de la formation continue des agents ;
- Enjeux bibliothéconomiques contemporains non investis (gestion par outils numériques).

En revanche, les « **opportunités** » qui apparaissent sont :

- Déménagement, effet « Waouh » du bâtiment, saut qualitatif majeur (du CDI à la bibliothèque académique), enthousiasme porteur ;
- Lucidité de l'équipe sur les manques du service et envie d'évolution. Une équipe qui s'apprête à effectuer « un saut immense » ;
- Singularité de l'offre Plan Bibliothèque Ouverte sur le site lillois avec une ouverture prévue du lundi au dimanche, de 9h à 22 h, 11 mois par an, 7 jours sur 7 ;
- Existence visible dans un réseau lillois (BU / BM) ;
- Adhésion de l'équipe Sciences Po au sens large du terme au projet bibliothèque ;
- Budget volontariste ;
- Travail sur la communication de la bibliothèque (Réseaux sociaux entre autres).

Enfin, deux « **menaces** » principales pèsent sur la bibliothèque :

- La dépendance de Lille 2 en matière de SIGB et de documentation électronique, dans le cadre encore très flou de la fusion, pose la question de la soutenabilité de la documentation électronique et fait craindre une explosion des coûts (paliers en fonction du nombre d'utilisateurs) ;
- Un changement majeur qui bouleverse les habitudes et les visions sur un temps très court.

Clara Le Guyader demande si des jobs étudiants vont être proposés dans le cadre du PBO. La directrice de la bibliothèque répond positivement et indique qu'elle communiquera à ce sujet en février 2017.

Elise Julien a bien noté la volonté d'associer les différentes parties prenantes au futur développement de la bibliothèque mais s'interroge sur le rôle des enseignants dans cette démarche. Perrine Cambier-Meerschman confirme son souhait de travailler avec les enseignants dans la mise en place de la politique documentaire qui débutera en 2017. Cela pourra prendre la forme de rendez-vous avec les responsables de filières et de commissions d'acquisitions.

Philippe Darriulat demande s'il sera possible de bénéficier de navettes avec les autres bibliothèques universitaires du site lillois, c'est-à-dire de faire venir à la demande des ouvrages à la nouvelle bibliothèque de Sciences Po Lille. La directrice prend note et évoquera le sujet dans la mise en place du PBO.

D'autre part, Philippe Darriulat note que la future bibliothèque comptera 170 places assises et s'inquiète par avance du fait que le lieu risque d'être victime de son succès. Benoit Lengaigne précise qu'il existe aujourd'hui une opportunité de bénéficier de la totalité du bâtiment. La structure qui occupait les 3 étages vient d'être placée en liquidation judiciaire. Ainsi, le directeur a déjà formulé sa demande auprès du Maire et du DGS de la Ville de Lille pour avoir accès à ses 2000 m<sup>2</sup> supplémentaires qui tripleraient l'espace disponible. Des discussions sont en cours.

Patrick Mardellat mentionne que le service des relations internationales participera aux retours attendus par la bibliothèque. Il demande s'il est possible, en outre, d'associer les 250 étudiants internationaux du premier semestre 2017 à la formulation de propositions d'ouvrages. La conservatrice approuve.

#### **IV - BUDGET 2017**

Le directeur indique que le projet de budget est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement, pour un montant total de l'ordre de 5,3 millions d'euros. Il précise aux membres du CA qu'il s'agit du budget propre de l'institut et non du budget consolidé qui intègre la masse salariale des personnels enseignants et administratifs titulaires. Il précise que les priorités financières portent sur la bibliothèque et la Prép'ENA. Les enveloppes liées à la vie étudiante et à la recherche ont été préservées. Les autres domaines subissent un contexte budgétaire tendu.

Il souligne que les salaires des personnels contractuels sont en hausse et s'élèvent à 1,1 million d'euros. Cela s'explique par l'augmentation des fonctions et métiers liés notamment au relogement et le fait que de nombreux postes administratifs ont été pourvus en 2016. Le montant versé au titre des cours complémentaires est également de l'ordre de 1,1 million d'euros. Au total, la masse salariale payée par Sciences Po Lille représente 40% de son

budget propre. Cela est particulièrement conséquent et démontre une faiblesse de l'accompagnement de l'école par l'Etat dans ses fonctions de base. Ces 2,2 millions d'euros de dépenses correspondent en volume aux recettes perçues par les droits modulés étudiants.

Le nombre de place au concours d'accès en 2<sup>ème</sup> année a été diminué progressivement jusqu'à son arrêt total en 2018. Cela a été anticipé avec une augmentation du nombre de places d'entrées en 1<sup>ère</sup> année. Il est à noter également qu'il y a eu une hausse d'abandons d'étudiants et une baisse de mutualisation d'étudiants en 5<sup>ème</sup> année. Cela se traduit par une baisse des recettes des droits d'inscription.

Une augmentation des recettes est prévue sur deux points particuliers :

- une formation en apprentissage supplémentaire (Management des Institutions Culturelles) qui engendre un reversement de la Région par Formasup.
- La location de nouveaux espaces dans les futurs locaux devrait générer des recettes nouvelles.

Tous les éléments ci-dessus, ont conduit à élaborer un projet de budget serré, sincère et prudent. La bibliothèque se voit dotée d'un budget de 450 000 € contre 150 000 € en 2016. Il n'est pas possible à ce jour de connaître réellement les coûts de fonctionnement des deux nouveaux bâtiments. Une décision budgétaire modificative pourrait être présentée lors d'un prochain CA, en raison de recettes supplémentaires probables dans le champ de la formation continue.

Le gouvernement a annoncé l'attribution de 100 millions d'euros supplémentaires destinés à faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur. 63 228€ seront versés à Sciences Po Lille dans ce cadre. Des postes supplémentaires ont également été demandés à l'Etat afin d'alléger la masse salariale payée sur budget propre.

Blandine Lenoir, présente techniquement le projet de budget 2017.

Elle débute en rappelant que la mise en place du décret relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable publique (GBCP) impose depuis 2016 une nouvelle présentation du budget comportant autorisations d'emplois, autorisations d'engagements, crédits de paiement, prévisions de recettes, un tableau présentant l'équilibre financier, un compte de résultat et un tableau de financement prévisionnel.

Les autorisations d'emplois : Le plafond d'emploi rémunéré par l'IEP et compensé par la SSP est de 9,1 ETP/ETPT.

La prévision de plafond d'emploi rémunéré par l'IEP hors plafond Etat est de 26,9 ETP/22,73 ETPT, soit un total de 36 ETP/31,83 ETPT sur budget propre.

Les autorisations d'engagements (AE) : traduisent les engagements pluriannuels, hors opérations d'amortissement, et sont de 5 759 305 €.

Elles se décomposent comme suit :

- 2 767 604 € en dépenses de personnel ;
- 2 511 371 € en dépenses de fonctionnement ;
- 480 330 € en dépenses d'investissement ;

Les crédits de paiement (CP) : Ils permettent d'honorer le paiement des engagements juridiques et reflètent le montant des décaissements de l'exercice. Pour l'année 2017, le montant prévisionnel des crédits de paiement est de 6 602 528 € qui se décompose comme suit :

- 2 767 604 € en dépenses de personnel (pour ces dépenses, il est toujours identique au montant des autorisations d'engagement) ;
- 2 573 972 € en dépenses de fonctionnement, compte tenu des restes à payer de 2016 ;
- 1 260 952 € en dépenses d'investissement compte tenu du paiement en 2017 d'une bonne partie des investissements de 2016 liés au déménagement.

Les crédits de paiement se décomposent en différentes destinations qui se déclinent comme suit :

- *Les dépenses de formation* : 3 425 094 € en 2017 représentent 52 % des crédits de paiement ; elles représentaient 56 % des crédits de paiement en 2016 ;
- *Les dépenses de la Bibliothèque* : 422 034 € représentent 6 % des crédits de paiement, Elles représentaient 2 % des crédits de paiement en 2016 ;
- *Les dépenses en Recherche* : 89 800 € représentent 1 % des crédits de paiement ;
- *Les dépenses en Immobilier* : 810 493 € représentent 12 % des crédits de paiement, elles représentaient 14 % des dépenses en 2016 ;

- *Les dépenses en Pilotage* : 1 685 695 € représentent 26 % des crédits de paiement ; elles en représentaient 23 % en 2016.
- *Les dépenses au programme 231 vie étudiante* : 169 412 € représentent 3% des crédits de paiement.

Les aides directes, soit le fonds social étudiant sont de 71 000 €. Si on ajoute les bourses de mobilité, soit 208 300 € prévus en 2017, les aides directes représentent 279 300 € hors bourses FIFA et FIFB, comme en 2016.

Le montant des subventions aux associations étudiantes est de 46 900 €, auxquels s'ajoutent les aides diverses à la vie associative : 14 000 € (aide aux déplacements pour Munwalk). Le montant consacré à la politique sportive est de 22 000 €.

Les prévisions de recettes s'élèvent à 5 207 330 € pour l'année 2017 (hors provisions) et sont composées de :

- 1 345 353 € de subvention pour charges de service public ;
- 263 269 € d'autres financements de d'Etat (projet Bibliothèques ouvertes, programme PEI) ;
- 580 433 € d'autres financements publics dont 160 000 € de subvention de la Région pour le programme PEI ;
- 3 018 275 € de ressources propres et financements privés répartis comme suit :
  - Droits d'inscription divers et droits de concours : 2 647 675 €
  - Prestations de formation continue : 124 600 €
  - Taxe d'apprentissage : 50 000 €
  - Dons : 35 000 €
  - Autres financements privés : 161 000 €

Tableau d'équilibre financier. Compte tenu des prévisions d'encaissements de recettes et des décaissements prévus sur l'année 2017, le solde budgétaire sera déficitaire de 1 395 198 €. Ce solde budgétaire déficitaire est principalement dû au paiement sur 2017 de dépenses liées au déménagement qui seront facturées trop tardivement pour être payées sur 2016.

Compte de résultat et tableau de financement prévisionnel. Le budget 2017 est équilibré au niveau des recettes et des charges de fonctionnement. La capacité d'autofinancement permettant de financer des dépenses d'investissement est de 276 069 €. Un prélèvement sur le fonds de roulement de 204 261 € permet de financer des investissements supplémentaires à hauteur de 480 330 € pour :

- Des développements d'application de systèmes d'information : 135 425 €
- Des travaux : 220 000 €
- Du matériel informatique : 31 644 €
- Du mobilier : 20 000 €
- Du matériel divers dont le contrôle d'accès de la bibliothèque qui n'a pu être réalisé en 2016 pour 73 261 €

Compte tenu de ces dépenses d'investissement, le fonds de roulement prévisionnel fin 2017 diminuerait de 204 261 € et serait de 1 526 831 €.

### **Comparaison au niveau de la comptabilité générale (en droits constatés)**

- Evolution des recettes par rapport au budget modifié 2016

Les ressources propres diminuent de 4 % par rapport au budget modifié 2016.

Les subventions de l'Etat augmentent de 4 % par rapport au budget modifié 2016.

Les autres subventions baissent de 10 % par rapport au budget modifié 2016.

- Répartition des dépenses de fonctionnement et évolution par rapport au budget modifié 2016

→ Les dépenses de petit matériel, électricité, fournitures diverses augmentent de 144 % car les dépenses d'eau et de chauffage ne sont plus payées en charges de copropriété au chapitre 61 mais réglées directement aux fournisseurs.

Les dépenses en matière de locations, charges de copropriété, maintenance, assurance et documentation baissent de 43 % par rapport au budget initial 2016 car ne seront plus payés ni loyer, ni charges de copropriété dans les nouveaux locaux.

→ Les dépenses en honoraires, prêts de personnels, communication, déplacements, réceptions, téléphone, nettoyage, formation et prestations diverses subissent une hausse de 3 % par rapport au budget initial 2016 hors frais de déménagement, due à des prestations de gardiennage dans le cadre du plan bibliothèque ouverte.

→ Les dépenses liées aux logiciels, bourses et subventions baissent de 1 % par rapport au budget initial 2016 hors prélèvement sur réserves du fait de l'arrêt progressif des bourses ZEP.

→ Les dotations aux amortissements augmentent de 51 % du fait des investissements de 2016.

***Globalement, les dépenses de fonctionnement baissent de 1 % par rapport au budget initial 2016 hors prélèvement sur réserves pour le déménagement.***

## Répartition des charges de personnel et évolution par rapport au budget 2016 modifié

→ Les salaires des personnels administratifs et techniques contractuels ont été évoqués précédemment. Le montant global est en hausse à la suite de nouveaux recrutements. Les salaires des ATER, Maître de langue et enseignants contractuels sont en baisse. Ceci est lié à la baisse du nombre d'ATER sur budget propre en 2016 / 2017.

→ Le budget heures complémentaires baisse également du fait de recrutements d'enseignants sur postes Etat.

→ Le budget vacances augmente en comparaison avec 2016 en relation avec le projet « plan bibliothèque ouverte ».

***L'ensemble des charges de personnel est en hausse de 4 % par rapport à 2016.***

A l'issue de cette présentation la parole est donnée à monsieur Simoni, contrôleur budgétaire qui déclare avoir examiné ce projet de budget lors d'une rencontre avec mesdames Figueredo Chantal (directrice générale des services et Lenoir Blandine (responsable des finances). Il précise que les prévisions ont été prudentes compte tenu de l'absence de notification de la subvention pour charges de service public (ou DGF). Elle devrait être connue d'ici fin février 2017. L'exercice 2017 est particulier pour Sciences Po Lille car il s'inscrit dans un contexte de relogement. De nombreux investissements ont été réalisés en 2016 et impactent structurellement la situation patrimoniale. Cette dernière s'en retrouve un peu dégradée mais pour de « bonnes raisons ». La trésorerie a été examinée. Il n'y a pas de difficulté prévisible à court terme. Monsieur Simoni souligne le caractère atypique de Sciences Po Lille par rapport aux autres Sciences Po. En effet, les frais de personnels pèsent lourdement sur ses fonds propres.

En conclusion, le contrôleur budgétaire n'émet pas de réserve sur ce projet de budget 2017.

Cécile Leconte s'étonne que la recherche soit considérée comme préservée alors qu'elle ne représente que 1% du budget et demande si une augmentation est prévue. Benoît Lengaigne répond qu'il s'agit du pourcentage sur fonds propres alloué à la recherche, sans compter les financements de l'Etat qui y contribuent également. Elle poursuit, en sollicitant un détail des « primes » et « dépenses sociales diverses ». Chantal Figueredo précise que le tableau des primes a été voté en CA restreint. D'un montant total de 72 400 €, il comprend les primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), qui s'élèvent à 13 400 € et qui ont été validées en conseil scientifique. Blandine Lenoir indique que les dépenses sociales diverses d'un montant de 25 000 € correspondent à l'action sociale de l'établissement et consistent en l'attribution de chèques cadeaux à hauteur de 150€ par personne en poste à Sciences Po Lille (administratifs, enseignants titulaires et ATER) une ou deux fois par an. Un chèque cadeau supplémentaire de 60 € par enfant de moins de 16 ans vient s'y ajouter à Noël.

Cédric Passard demande des précisions sur l'augmentation des 3% au centre financier « Pilotage ». Blandine Lenoir mentionne qu'il couvre de nombreux domaines dont l'administration, l'informatique, la communication, les ressources humaines et les services financiers. Des développements d'applications de système d'information et du matériel informatique sont prévus au budget.

Il demande quel montant représente le budget communication et son évolution par rapport à l'année dernière (année des 25 ans). Blandine Lenoir indique que le budget fonctionnement du centre financier communication était de 155 000 € en 2017 au lieu de 155 029 € en 2016.

Un représentant étudiant souhaiterait connaître ce que sont les « autres financements privés » dans les recettes. Blandine Lenoir indique qu'il s'agit de subventions accordées par des banques, et fondations privées, notamment dans le cadre du soutien au programme PEI.

Pauline Losson souhaite connaître ce que représente l'effort consenti pour la Prép'ENA dans la mesure où le professeur responsable a informé les étudiants qu'il n'y aurait pas de galops après le mois de mars 2017.

Le directeur des études, François Benchendikh répond que 160 heures de formation supplémentaires sont financées, soit avec charges, environ 10 000 euros, ce qui est considérable dans un contexte de tension budgétaire. Ces heures ont été attribuées pour permettre la réalisation de plus de galops mais il revient au directeur de la Prép'ENA de répartir les heures sur l'année.

Vote du budget :

Votants : 30    Pour : 28    Contre : 2    Abstentions : 0

Vote de la structure budgétaire en centres financiers, centres de coûts et centres de profits :

Votants : 30    Pour : 28    Contre : 2    Abstentions : 0

**Le projet de budget 2017 est adopté à la majorité absolue.**

## **V - RESEAUX ET PARTENARIATS**

### **Point V.1 : Concours commun 2A**

Le directeur revient sur la suppression du concours commun d'entrée directe en 2<sup>ème</sup> année du réseau des Sciences Po de région qui avait été discutée lors du CA du 10 mai 2016. Sa suppression a été adoptée par l'ensemble des directeurs du réseau. Sciences Po Lille avait d'ailleurs anticipé cette décision en ouvrant plus de places au concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année. Cette décision a été motivée par le souhait d'améliorer la progressivité et la qualité des enseignements délivrés au même groupe d'étudiants pendant 4 semestres. Il aborde ensuite la possible création d'un concours commun d'entrée en 4<sup>ème</sup> année, mais il reste sceptique sur une ouverture potentielle à la rentrée 2018. La réflexion menée à Sciences Po Lille s'orientait vers une admissibilité commune tout en conservant une procédure d'admission locale, pour laquelle la décision finale reviendrait au responsable de la filière de cycle master concerné.

### **Point V.2 : Projet IDEX**

Pierre Mathiot souligne que l'appel à projets IDEX représente un enjeu financier de 15 à 16 millions d'euros par an. Cela est à mettre en perspective par rapport au budget des universités de Lille de l'ordre de 500 millions d'euros par an. L>IDEX constitue aussi, en cas de réussite, l'opportunité d'appartenir à un des pôles d'excellence universitaires à l'échelle nationale et internationale. Un dernier appel à candidature s'est clôturé fin novembre 2016. Les candidats retenus seront auditionnés en février 2017 par un jury international, présidé par Jean-Marc Rapp, professeur à l'université de Lausanne et président honoraire de l'association européenne des universités (E.U.A.). La candidature du site lillois a déjà été retoquée 3 fois. Après une longue réflexion, il a été décidé de soumettre fin novembre un projet rénové, au périmètre élargi, prenant en compte les critiques émises lors de la précédente sélection. Le porteur de projet a changé. Il s'agit désormais de madame Fabienne Blaise, présidente de l'Université Lille 3.

L'équipe de travail a été resserrée autour de quelques personnes clés dont Pierre Mathiot en tant que Président du Collégium des grandes écoles de Lille.

Le projet a été renommé « Université Lille Nord Europe » incluant l'Université de Lille (fusionnée), grandes écoles du territoire, le CHRU de Lille (plus grand de France), l'Institut Pasteur de Lille, les antennes locales de l'INRIA, de l'INSERM, du CNRS, ainsi que des partenaires extérieurs dont des établissements privés tels que l'Université Catholique de Lille. Il associe des universités internationales.

L'excellence de la recherche est également abordée sous un angle rénové, plus exigeant à l'échelle internationale.

Les 3 axes majeurs d'excellences mis en avant sont : la santé et les problématiques liées au vieillissement de la population ; le verdissement des politiques publiques et la chimie verte ; le digital et le numérique.

Le programme d'études intégrées (PEI) est inclus. Des financements supplémentaires permettraient de déployer le dispositif dans l'ensemble des établissements d'enseignements supérieurs lillois.

L'objectif est de tripler le nombre de doctorants d'ici 10 ans. Il est donc proposé de mettre en place une initiation à la recherche reconnue par l'attribution de crédits ECTS pour les étudiants volontaires dans chaque grande école et université.

D'autres actions qui seraient financées dans le cadre du projet IDEX : des bourses d'accueil pour doctorants étrangers, des bourses de mobilité internationale de recherche, la création d'un centre d'innovation dont l'inclusion du numérique dans la pédagogie.

La seule candidature concurrente pour cette session d'appel à projets est celle portée par l'Université de Lyon, actuellement affaiblie par le refus d'une université de fusionner. Pierre Mathiot met en lumière le fait qu'il s'agit moins d'une compétition entre les 2 groupements qu'une évaluation de la qualité du dossier de chacun.

De plus, il estime que l'indépendance du jury international n'est plus à prouver après l'exclusion du dispositif de l'Université de Toulouse et du groupe Université Sorbonne Paris-Cité, comprenant Sciences Po Paris, à l'issue de leur période de probation.

Si la candidature lilloise est retenue, une structure de partage et de gestion sera créée, très probablement sous la forme d'une fondation. Des actions devront être mises en œuvre dès la rentrée 2017-2018 pour optimiser les chances de réussir la période de probation de 18 mois : en particulier, la mise en place des bourses de mobilité et d'un incubateur doctoral pour les étudiants dès la 1<sup>ère</sup> année de licence.

Pierre Mathiot rappelle que le paysage de l'enseignement supérieur va évoluer avec la fusion des universités de Lille au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la fusion de l'Ecole Centrale de Lille avec l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille (ENSCL) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **VI - ETUDES ET SCOLARITE**

Certains étudiants ne sont pas encore en règle en matière d'inscription et il convient de régulariser cette situation au plus vite, d'autant plus que l'accès aux nouveaux bâtiments se fera avec la carte d'étudiant multiservices. Cette inscription est nécessaire pour pouvoir prétendre se présenter aux examens.

Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le règlement des examens 2016 / 2017 est adopté à l'unanimité.**

## **VII - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES**

### **Point VII.1 : Avenant à la convention avec l'université du KENT**

Monsieur Patrick Mardellat, directeur des relations internationales de Sciences Po Lille, explique que la législation britannique a changé et a plafonné les frais de scolarité à 1350 livres par an pour les étudiants lorsqu'ils sont hors site. Il en résulte une baisse des frais globaux de scolarité pour la filière FIFB.

Votants : 28 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 2

**L'avenant est adopté à la majorité**

### **Point VII.2 : Proposition de tarifs de la Summer School 2017**

Patrick Mardellat explique que la durée de la Summer School évolue et que par conséquent de nouveaux tarifs sont proposés. Pour la troisième édition, la Summer School se déroulera sur une durée de 4 semaines au lieu de 3 l'an dernier. Cette modification est liée aux retours d'expériences de la session précédente et aux demandes des universités partenaires qui trouvaient insuffisant le volume d'enseignement par rapport au nombre de crédits ECTS délivrés.

Cécile Leconte demande à connaître le bilan des deux premières années. Patrick Mardellat répond que la première année, 30 % d'inscriptions supplémentaires par rapport aux prévisions ont été enregistrées. En revanche, la session 2016 a subi de nombreux désistements (7 étudiants inscrits) dans un contexte sécuritaire tendu après les attentats de Paris et de Bruxelles. Patrick Mardellat rappelle l'importance de la Summer School pour le développement des relations internationales avec les universités partenaires. Pierre Mathiot ajoute qu'elle constitue un levier de compensation qui permet de rétablir, au moins partiellement, le déséquilibre entre le nombre d'étudiants échangés avec des universités partenaires et contribue à préserver des accords bilatéraux.

Pierre Albisser soulève la question d'un tarif spécifique pour les étudiants boursiers. Cette question sera examinée ultérieurement.

Votants : 28 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 2

**Les tarifs de la Summer School 2017 sont adoptés à la majorité.**

## **VIII - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS**

### **Point VIII.1 : Tarifs de programme en formation continue**

Benoit Lengaigne présente le projet de cycle de formation continue que Sciences Po Lille entend soumettre à l'appel d'offres pour une préparation des pharmaciens du régime minier au concours de pharmacien praticien hospitalier conseil de la caisse nationale d'assurance maladie. Il s'agit d'une action ponctuelle.

Le service DDPI a élaboré un programme de formation de 57 heures, pour un tarif de 3000 € par auditeur.

Votants : 28 Pour : 26 Contre : 1 Abstentions : 1

**Proposition de tarif adoptée à la majorité.**

## **IX - RELOGEMENT**

### **Point IX.1 : Informations**

Le directeur rappelle qu'il ne reste qu'une dizaine de jours pour faire les cartons et apposer les étiquettes sur les matériels avant le déménagement et qu'il convient de ne pas sous-évaluer le temps nécessaire à ces tâches.

Il informe qu'il a mené plusieurs visites des nouveaux locaux, rue Angellier :

- le 17 novembre avec le personnel administratif ;
- le 2 décembre avec les représentants étudiants élus au CA ;
- le 8 décembre respectivement avec les enseignants puis avec le président du CA.

Une visite est prévue le 9 décembre avec madame Audrey LINKENHELD, députée du Nord.



Des commissions (sécurité, sureté) sont programmées et conditionnent l'ouverture au public des nouveaux locaux. Les commissions d'ouverture en tant qu'ERP sont planifiées :

- le mercredi 4 janvier 2017 pour le bâtiment principal, avec une ouverture prévue dès le lendemain.
- le vendredi 6 janvier 2017 pour la bibliothèque, avec une ouverture prévue le lundi 9 janvier.

Les représentants étudiants demandent si les étudiants pourront accéder aux nouveaux locaux avant les examens prévus à partir du 9 janvier 2017. Si toutes les autorisations sont délivrées, les étudiants pourront en effet se rendre dans le bâtiment principal et prendre connaissance des lieux dès le 5 janvier.

La directrice générale des services, Chantal Figueredo, explique que dans le cadre du relogement, certains matériels audiovisuels et informatiques usagés ne seront pas acheminés dans les nouveaux locaux. Il est proposé de les céder à titre gratuit à des associations du territoire (Armentières) qui en ont fait la demande.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

#### **La sortie d'inventaire d'une liste des matériels obsolètes est adoptée à l'unanimité.**

Benoît Lengaigne sollicite le soutien des membres du Conseil d'administration quant à sa position de refus d'accéder à la demande de la Direction immobilière de l'État. Cette dernière souhaite que Sciences Po Lille contribue aux frais de sécurisation et aux charges de copropriété concernant les locaux rue de Trévisse après l'échéance du 31/12/2016, date de fin de la convention d'occupation des locaux par Sciences Po Lille.

Pierre Mathiot pense que l'Institut doit refuser cette prise en charge pour les raisons suivantes :

- l'État est au courant de longue date du départ de Sciences Po Lille vers d'autres locaux ;
- Sciences Po Lille a effectué de nombreuses dépenses d'emménagement lors de son arrivée dans les locaux rue de Trévisse (près d'1 million d'euros) ;
- l'État n'a pas tenu son engagement de racheter progressivement la part des locaux appartenant à la Mairie, ce qui aurait permis à terme à l'école d'être logée à titre gratuit. Les charges de location et de copropriété représentent, sur la durée totale d'occupation, près de 2,5 millions d'euros supplémentaires de dépenses sur les fonds propres de l'école ;
- l'école aura de nombreux frais à assumer au cours de sa période d'emménagement dans ses nouveaux locaux rue Angellier.

La résolution suivante est proposée :

« Les membres du CA enjoignent le Directeur de ne pas payer les frais de mise en sécurité et de fonctionnement du bâtiment situé au 84 rue de Trévisse après le 31 décembre 2016, date à laquelle la convention d'occupation prend fin ».

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

#### **La résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **Point IX.2 : Proposition de tarifs sur la location des espaces du bâtiment Angellier**

Le directeur aborde le sujet de la location de salles dans les nouveaux locaux, ce qui permet d'envisager une augmentation des ressources issues de cette activité. Il rappelle que la priorité sera donnée au bon déroulement des cours. Dans un premier temps, seul le bâtiment principal sera concerné. A terme, la location de la bibliothèque pourrait être envisagée.

Des représentants d'étudiants demandent si des critères seront définis pour choisir les organismes qui pourront louer des salles. Ils souhaitent également connaître les organismes ont déjà formulé des demandes.

Le directeur rappelle qu'il reste dans tous les cas décisionnaire pour chaque demande. Il a déjà reçu des sollicitations par exemple de la part de la Préfecture du Nord et d'une association « Chœurs et Orchestres des Grandes Ecoles ».

Votants : 27 Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 2

#### **Les tarifs de location des salles du bâtiment principal sont adoptés à la majorité.**

#### **X – QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'est proposée.

Le directeur invite les administrateurs à la prochaine remise des diplômes qui aura lieu le samedi 10 décembre, au théâtre Sébastopol. Puis il convie l'assemblée à se réunir pour partager un moment convivial en l'honneur du dernier Conseil d'administration dans ces locaux.

**Clôture de la séance : 20h21**

Louis Dreyfus



Président du Conseil d'administration de Sciences Po Lille